

**Assimilation.** — La notion d'assimilation fait partie d'un vaste ensemble de termes (tels que adaptation, incorporation, intégration, naturalisation, rejet...) empruntés par les sciences sociales aux sciences naturelles, et notamment à l'évolutionnisme darwinien. Elle désigne, en physiologie, le processus de synthèse par lequel les êtres organisés transforment les matières qu'ils absorbent en leur propre substance. Si ce modèle naturaliste domine dans les usages de la notion, il n'en paraît pas moins utile de rappeler qu'en philosophie, l'assimilation ne constitue pas un processus quasi-biologique, mais un acte décisif de l'esprit par lequel une chose est considérée comme semblable à une autre, consistant ainsi à ramener la différence au semblable.

Les sciences humaines ont d'ailleurs hésité entre ces deux acceptions. A partir d'une conception "synthétique" de l'assimilation,

comme transformation et fusion historique de peuples différents en un seul, nouveau (conception qui s'est largement exprimée au cours des deux derniers siècles avec l'usage de termes tels que "melting pot" ou "creuset"), elles ont de plus en plus limité le domaine d'application du concept aux seules transformations des individus, groupes et sociétés minoritaires ou allogènes.

Selon Emile Durkheim, la société moderne, en substituant aux solidarités primaires et traditionnelles ("solidarités mécaniques") une "solidarité organique", formée dans un ensemble plus vaste d'interdépendances, a conféré à l'État et aux institutions nationales une fonction socialisatrice et intégratrice centrale, garante de l'assimilation des individus dans la société globale. L'école, dans ce dispositif, est considérée comme facteur essentiel d'homogénéisation sociale, culturelle et politique. Cette homogénéisation-incorporation que Durkheim nomme "assimilation", serait plus volontiers appelée aujourd'hui "intégration".

Dans le contexte d'une formation sociale constituée de vagues diverses et successives d'immigrants, telle que les États-Unis d'Amérique, la question de l'assimilation fut surtout abordée comme celle d'une possible ou impossible américanisation. Si la question de la nationalité-citoyenneté ne s'y posait guère — l'une et l'autre étant octroyées — celle de l'unification socio-politique occupait le premier plan, face au risque d'une réduction de la société à la juxtaposition plus ou moins conflictuelle de groupes définis, et se définissant, par rapport à leurs origines culturalo-nationales.

Robert E. Park, après William I. Thomas et Znaniecki, s'est surtout intéressé aux faits psycho-sociologiques et affectifs qui font de l'assimilation un processus, plutôt qu'un fait positif. Dans cette perspective, il décèle, avec Ernest Burgess, trois phases dans l'assimilation progressive des groupes d'immigrants : la phase de compétition et de conflit, permettant un repérage des enjeux et des rapports de forces et l'émergence de nouvelles identifications personnelles et collectives ; la phase d'accommodation, marquée par l'adoption d'une conformité extérieure aux normes de comportements de la société

d'accueil (langue, vêtement, gestuelle...) ; et la phase d'assimilation proprement dite, caractérisée par l'adhésion aux valeurs centrales de la société d'immigration, même si cette adhésion revêt des formes revendicatives.

Milton M. Gordon souligne l'ambiguïté de l'usage de la notion selon qu'elle renvoie à un modèle de conformité socio-culturelle (adoption des pratiques des groupes dominants), à un modèle fusionnel (amalgame de divers groupes formant un nouveau peuple) ou à un modèle pluraliste (dans lequel la ressemblance entre minorités et majorité n'empêche ni l'existence de traits culturels distinctifs, ni le maintien de réseaux ou associations à base ethnique).

C'est presque exclusivement dans ce champ psycho-sociologique et culturel que l'assimilation est désormais envisagée. Selon l'acception la plus courante, le groupe passerait par des phases ou stades qui le conduiraient progressivement — via des changements d'orientations et de valeurs, une reconstruction identitaire et l'adoption de rôles nouveaux — vers l'"invisibilité", donc l'atomisation individuelle et la disparition en tant que collectif culturel distinct au sein de la société d'accueil.

Une conception de ces faits plus proche de la définition philosophique aurait conduit à prendre en considération les pratiques de la société globale et des groupes dominants selon qu'elles visent à "assimiler" les étrangers aux nationaux ou les minoritaires aux majoritaires, en termes d'égalisation des droits et devoirs, ou d'ouverture normative à des pratiques culturelles minoritaires, ou, au contraire, selon qu'elles contribuent à leur maintien dans un statut spécifique, inférieur, par refus d'assimilation.

Ce sont en tout cas deux acteurs — le groupe minoritaire ou immigrant, d'un côté, et le groupe majoritaire ou la société "d'accueil", de l'autre — qui sont impliqués dans le processus d'"assimilation" et qui l'infléchissent, même au sein d'un rapport de forces inégal. Les faits qui conduisent à la reconnaissance du premier comme partie intégrante du second sont de nature et de formes diverses. On est ainsi amené à spécifier les domaines dans lesquels il y a, ou non, assimilation, et à tenter d'identifier en chaque formation sociale et en

chaque conjoncture historique, les critères qui définissent et permettent socialement l'assimilation.

Cela conduit à ne plus considérer l'assimilation comme un processus global, linéaire et univoque, mais comme un processus de changement diversifié selon les divers domaines culturels concernés. Cette distinction qualitative est d'ailleurs rendue nécessaire si l'on veut pouvoir aussi appréhender les phénomènes de résistance minoritaires contre la pression assimilatrice majoritaire ou nationale. On doit en outre distinguer les différentes échelles : individuelle ou collective, locale ou nationale...

Mais les débats concernant l'assimilation culturelle des immigrants ont constamment été contaminés par le racisme. L'infériorité biologique attribuée à certains groupes a été considérée comme un obstacle définitif à leur absorption. Les notions de distance ethnique ou culturelle, apparemment moins absolues, fondent la possibilité de l'assimilation sur une ressemblance, ou "proximité" culturelle hypothétique; transmise par "accumulation héréditaire", ce qui en exclut les groupes jugés très "différents" ou "éloignés". Cette conception de l'assimilation a toujours été contestée. Pour l'école durkheimienne, la pérennité de groupes culturellement antagoniques est rendue impossible tant que les grandes institutions socialisatrices jouent leur rôle. D'un autre point de vue, le rôle médiateur des communautés d'immigrants dans le pays d'accueil — celles-ci n'étant jamais la reproduction des communautés d'origine et pratiquant nécessairement la double référence culturelle — et le rôle socialisateur des conflits ont été soulignés dans le sillage de l'École de Chicago. Nombre d'auteurs préfèrent toutefois recourir à la notion anthropologique d'acculturation, moins ambiguë dès lors qu'il s'agit d'analyser les échanges, emprunts et réinterprétations auxquels donnent lieu les contacts entre cultures et civilisations.

Si la question de l'assimilation s'est progressivement limitée à celle des processus d'adoption de traits culturels conformes au milieu dominant ou d'accueil, elle a toujours été traversée par des enjeux de nature plus politique qu'anthropologique. Elle fut, et demeure, même si

c'est aujourd'hui de façon moins avouée, à l'origine de dispositifs juridiques et institutionnels ayant pour fonction d'assurer unité et cohésion nationales ; et elle suscita la politique dite "assimilationniste" de la France dans certaines de ses colonies. L'assimilation, d'ailleurs, en tant qu'adhésion aux objectifs et aux valeurs centrales, fondatrices du consensus national, continue d'être considérée comme un critère de naturalisation par certains pays d'immigration (U.S.A., France...).

Il paraît désormais nécessaire de réserver la notion d'assimilation aux transformations culturelles affectant les groupes minoritaires ou liés à l'immigration, et à la résistance qu'ils opposent aux pressions assimilationnistes, ce qui permet de la distinguer de la notion d'intégration, qui concerne des faits de nature plus juridique et proprement sociale. On peut ainsi envisager des situations où les groupes peuvent être assimilés (culturellement) tout en restant en marge de la société, c'est-à-dire privés d'intégration (sociale et/ou juridique).

Dans le champ socio-politique, le modèle opposé à "l'assimilationnisme" est le "pluralisme", au sein duquel les particularismes ethniques donnent lieu à la reconnaissance institutionnelle et juridique de communautés distinctes. Sur le plan idéologique, on peut référer le premier à un universalisme homogénéisant, et le second à un communautarisme particularisant. Dans les systèmes démocratiques, la valorisation de l'égalité entre individus s'oppose alors à celle de l'égalité entre les groupes ethniques. Selon des combinaisons diverses, les systèmes de représentation politique composent le plus fréquemment entre ces deux modèles. On voit que les statuts sociaux des faits culturels constituent, au sein des espaces nationaux, des enjeux politiques parfois d'importance centrale<sup>5</sup>.

V. R.

---

5. Cf. Ernest Burgess et Robert E. Park, *Introduction to the Science of Sociology* Chicago : Univ. of Chicago Press, 1921 ; E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris : PUF, 1978 [1<sup>e</sup> éd? 1893]; S. N. Eisenstadt, *The absorption of immigrants*, Londres, 1954 ; Milton M. Gordon, *Assimilation in American Life*, Oxford, 1964 ; G. Simpson, "Assimilation", *Encyclopedia of the Social Sciences*, New York, 1966